

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
 - Pages damaged/
Pages endommagées
 - Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
 - Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
 - Pages detached/
Pages détachées
 - Showthrough/
Transparence
 - Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
 - Continuous pagination/
Pagination continue
 - Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
 - Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
 - Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DÉ QUÉBEC

SOMMAIRE

La parole de Dieu, 487. — Inauguration de la Chapelle du Séminaire de Québec, 488. — Actes de l'Épiscopat canadien, 491. — Premier commandement de Dieu, 491. — Ce que l'on dit à Rome, 493. — La cause de la cathédrale de Nicolet, 494. — Bien renseigné, 494. — La persécution fiscale contre les Congrégations, 495. — Bibliographie, 495. — Un jugement vengeur, 498. — Recettes des œuvres du diocèse de Québec pour 1899, 501. — Souvenir des noces d'or des Sœurs de la Charité de Québec, 502. — Calendrier, 502. — Memento hebdomadaire, 502.

La parole de Dieu

Que faut-il faire pour que la parole de Dieu germe et produise des fruits ?

Il faut d'abord préparer son cœur à la recevoir, comme le laboureur qui prétend récolter a soin de préparer son champ : bannir les préoccupations étrangères, les pensées vaines et inutiles, tout ce qui, en un mot, pourrait étouffer la parole de Dieu. Quand le prêtre monte en chaire, les fidèles devraient se dire comme saint Bernard entrant dans sa cellule : Restez dehors, pensées inutiles, je vais m'entretenir avec Dieu.

Il faut secondement entendre souvent la parole de Dieu. Elle ne sert de rien à ceux qui ne l'entendent que rarement.

Il est nécessaire de méditer la parole de Dieu, de comparer notre vie habituelle avec les principes chrétiens, de chercher à bien comprendre ce que nous avons entendu.

Enfin, il faut conserver la parole de Dieu au fond de son cœur, afin qu'elle y jette de profondes racines, et que sa salutaire

influence se fasse sentir dans toute la vie. Car le but de la parole de Dieu est de nous sanctifier, de nous faire pratiquer les vertus et mériter davantage les grâces de Dieu.

S'il en est beaucoup qui ne manquent jamais un sermon et restent cependant les mêmes, ils ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes, et non à la parole de Dieu. On n'omet pas d'ailleurs d'ensemencer un champ parce que toutes les graines ne donnent pas de fruits.

Inauguration de la chapelle du Séminaire de Québec

Une légende qui n'est pas sans malice, rapporte qu'un jour se rencontrèrent, pour la première fois, à la porte du ciel deux grandes dames qui avaient dû vivre longtemps sur la terre, puisque l'une s'appelait *Bienfaisance* et l'autre *Reconnaissance*.

Heureusement nous pouvons affirmer que ces grandes dames ont fait ample connaissance jeudi dernier au Séminaire de Québec.

Près de cinq cents élèves arrivèrent mercredi après-midi, de tous les coins du Pays, et, après avoir salué leurs amis du Séminaire, se réunirent le soir à la grande salle des promotions de L'Université, pour y entendre interpréter "Don César."

Ce drame d'une moralité absolue, met aux prises la franchise et la duplicité servies toutes deux par l'intelligence.

La scène se passe au pays du soleil, dans la belle ville de Madrid. Tour à tour Don César déjoue les odieuses machinations et les trames savantes ourdies par le ministre de Charles II, Don José, qui décore du nom de diplomatie les basses intrigues qu'il met en jeu pour arriver à ses fins.

Tout parsemé de contrastes piquants et d'imprévus, le drame atteint, à la fin du troisième acte, en la personne de César, l'expressior la plus haute de la franchise, de la loyauté et de la bravoure. Les plus beaux sentiments du cœur humain, l'amour de Dieu et du prochain, se trouvent sur les lèvres de ce chevalier "franc et sans dol : " Don César. Puis au quatrième acte, nous assistons, après un dernier assaut, au triomphe définitif de la vérité sur le mensonge, du beau, du bon et du vrai, contre le Mal représenté par la bassesse, l'hypocrisie et l'intrigue.

M. Mathieu, le supérieur, remercia les élèves actuels du zèle qu'ils avaient montré dans l'organisation de la séance drama-

tique et musicale qu'ils venaient de donner, et les félicita du succès incontestable qu'ils avaient remporté.

Il souhaita la bienvenue aux amis et aux anciens élèves du Séminaire, il les remercia d'avoir bien voulu contribuer à faire terminer la chapelle qui serait maintenant regardée comme digne d'être le tombeau du Vénéral Mgr de Laval et d'avoir répondu à l'appel qui leur avait été fait avec une générosité qui n'a d'égal que l'élan avec lequel on l'a exercée. Il les invita à passer la journée du lendemain au Séminaire. "Vous y retrouverez, dit-il, toutes les émotions de votre vie première. Vous y reconnaîtrez les fragments de votre âme dans toutes les salles, à tous les angles : car on dirait que l'âme laisse quelque chose d'elle-même dans les lieux où elle a séjourné longtemps. Les pensées, les sentiments, les joies, les peines d'autrefois, vous les retrouverez encore à leur place, avec la vivacité de l'impression première, et comme ces impressions sont celles de l'enfance et de la jeunesse, elles auront un charme particulier."

L'invitation fut acceptée avec plaisir, car le lendemain matin, à neuf heures, la chapelle était remplie d'une foule venue pour y admirer l'œuvre accomplie. La chapelle est vraiment belle : le style roman y est dans toute sa pureté ; la décoration ajoute son charme à l'architecture et les grandes verrières amortissent les éclats des rayons de soleil en les arrêtant au passage par des couleurs qui répandent à l'intérieur "la mélancolie des sombres lumières."

Qu'il nous soit permis de dire ici avec Mgr Bruchési, dans son beau sermon à la messe d'inauguration :

"Dans un temps où, en fait de construction d'églises, les règles de l'art sont souvent oubliées pour faire place aux pures inspirations du caprice, en est heureux de voir un temple où le style est observé, où règne l'unité, qualité maîtresse des grandes œuvres, où l'harmonie des lignes repose et charme le regard, où la richesse ne connaît rien du faste, où la sobriété s'allie à l'élégance, où tout porte l'âme au recueillement et à la piété."

La grand'messe fut chantée par Mgr Bégin. Au chœur se trouvaient Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, NN. SS. Gravel, Blais, Labrecque, Cloutier et Brunault, Mgr Marois, V.G., et plusieurs autres dignitaires ecclésiastiques. Dans la nef étaient placés au moins trois cents prêtres avec autant de laïques

qui étaient venus prendre part à une fête dont ils ne perdront jamais le souvenir.

Mgr Bruchési avait été chargé du sermon de circonstance. Qu'il suffise de dire qu'il a été à la hauteur de sa réputation. Son grand cœur et sa belle intelligence lui ont fait trouver de belles pensées, lui ont fait exprimer de nobles sentiments, et tout cela dans un style des plus élégants, avec une chaleur des plus entraînante.

Il serait injuste de ne pas faire une mention toute spéciale de la messe en plain chant, parfaitement enlevée par les élèves du Petit Séminaire. Au graduel, à l'offertoire et à l'élévation, on a chanté les vieux cantiques d'autrefois qui ont touché tous les cœurs et qui ont fait couler des larmes bien douces.

Après la grand'messe, tous les invités se rendirent au Grand Séminaire, et là se retrouvèrent les amis d'enfance. Quelle gaieté franche ! Quelle jouissance pure ! Comme il était facile de voir que les liens de l'amitié de collègue sont d'une solidité que les agitations ultérieures, les intérêts divers, les opinions opposées, l'esprit de parti, les concurrences, ne peuvent jamais détruire ! Cela se comprend si facilement ! On a si longtemps couché sous le même toit, vécu à la même table, partagé les mêmes jeux, participé aux mêmes travaux ; on s'est découvert, on s'est mesuré, on s'est connu, on s'est mutuellement apprécié, et l'on s'est aimé de cette amitié généreuse, sans réserve, qu'on ne rencontrera plus ailleurs qu'au collège !

Que de souvenirs se sont évoqués durant le diner servi dans le réfectoire du Grand Séminaire, où on comptait quatre cents convives ! Quelles heures délicieuses passées à rappeler les joies de l'enfance et les plaisirs de la jeunesse : à revoir les lieux où se sont écoulées les plus belles années de la vie ! Un grand nombre voulurent visiter les classes, les dortoirs, et chacun semblait dire avec le poète : Objets inanimés, avez-vous donc une âme, qui s'attache à notre âme et la force d'aimer ?

Cette fête de la semaine dernière est un événement aussi utile au Séminaire qu'agréable aux anciens élèves. Ceux-ci ont manifesté le désir de voir revenir bientôt une occasion de faire une nouvelle réunion encore plus générale que celle dont ils ont joui. Ces quelques heures données au souvenir du passé font certainement supporter le présent avec plus de courage et envisager l'avenir avec plus de confiance.

Actes de l'Episcopat canadien

(Suite)

- 11 mai 1854 : Mandement de Mgr Turgeon ordonnant des prières publiques pour le succès des armées anglaises et françaises pendant la guerre de Crimée.
- 31 mars 1855 : Circulaire de Mgr de Tloa ordonnant une messe solennelle au sujet de la guerre de Crimée.
- 26 mai 1856 : Circulaire de Mgr de Tloa ordonnant un *Te Deum* après la guerre de Crimée.
- 16 novembre 1857 : Mandement de Mgr de Tloa ordonnant des prières publiques pour le rétablissement de la paix dans les Indes Orientales.
- 20 décembre 1861 : Circulaire de Mgr de Tloa recommandant de faciliter le débarquement des troupes arrivant d'Angleterre.
- 26 décembre 1861 : Mandement de Mgr de Tloa au sujet de la levée des volontaires canadiens.
- 12 juin 1867 : Mandement de Mgr de Tloa au sujet de la Confédération du Canada.
- 27 mai 1870 : Circulaire de Mgr Baillargeon au sujet des rumeurs d'une nouvelle invasion des Fénéniens.

D. GOSSELIN, Ptre

(A suivre)

Premier commandement de Dieu

(Suite)

Le second caractère de la foi est d'être *volontaire*. Tout n'est pas fait, quand une âme est en possession des motifs qui lui montrent la nécessité de croire. Elle demeure libre de refuser son adhésion aux vérités révélées. C'est qu'un grand nombre des vérités révélées sont des mystères ; c'est aussi et surtout qu'on ne peut adhérer sérieusement au Credo sans accepter en même temps les austères devoirs du Décalogue. Pour toutes ces raisons, la foi ne s'impose point à nous nécessairement. Pour croire, il faut vouloir croire.

Le dernier caractère de la foi, c'est qu'elle est *surnaturelle*. Notre intelligence peut bien étudier les motifs de crédibilité ; notre volonté peut bien incliner notre raison à croire. Mais la

foi que Dieu exige de nous est au-dessus de nos forces naturelles. Pour croire, nous avons besoin de la grâce. La foi est un don de Dieu. Il faut que Dieu communique à notre intelligence une lumière surnaturelle et à notre volonté la force nécessaire, que Dieu ne refuse à personne.

Non seulement Dieu nous assiste chaque fois que nous faisons un acte de foi ; mais, pour nous rendre capables de croire, il a mis en nous, en même temps que la grâce sanctifiante, une faculté surnaturelle : c'est la vertu théologale de foi. C'est, de toutes les vertus chrétiennes, la plus importante. Elle est, par rapport aux autres, ce que le fondement est pour un édifice, suivant la comparaison de saint Paul, (*Hebr. XI*) ; ou, suivant le mot du Concile de Trente, ce que la racine est pour un arbre. (*Sess. VI.*) C'est aussi la plus solide. Plus tenace que la charité, elle peut survivre à la grâce sanctifiante. Quand l'édifice de la vie chrétienne est ruiné dans une âme par le péché, si ce péché ne lui est pas directement contraire, la foi reste comme un fondement divin sur lequel on peut recommencer à bâtir.

La foi, telle que nous venons de la définir, est rigoureusement obligatoire. La raison nous le dit. Si Dieu nous a parlé, comment n'exigerait-il pas de nous ce que le dernier des hommes demande à ses semblables, l'honneur d'être cru ? L'Écriture, d'ailleurs, proclame souvent cette obligation. *Celui qui ne croira pas, dit Jésus, sera condamné.* (*Marc, XXI, 16.*) *Sans la foi, dit à son tour saint Paul, il est impossible de plaire à Dieu.* (*Hébr. XI, 6.*)

Il est inutile de prouver plus longuement cette obligation, mais il est bon de définir avec précision en quoi elle consiste.

1. — Pour accomplir le devoir de la foi, il faut d'abord connaître les vérités révélées. Nous ne pouvons pas, sans doute, fixer à chacun le degré de science religieuse qu'il doit posséder. Ce degré varie nécessairement avec l'âge, le talent et la condition. Mais il est un minimum que tous les hommes doivent atteindre.

Certaines vérités sont tellement importantes que leur connaissance est un *moyen nécessaire* pour le salut. Telles sont certainement les trois suivantes : il y a un Dieu, il récompensera le bien dans une autre vie, il y punira le mal. Tels sont aussi, depuis la venue de Jésus-Christ et en pays chrétien, les mystères de la Sainte Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption. La connaissance des trois premières vérités est absolument nécessaire au salut d'un adulte.

La raison en est que ces vérités sont inscrites par le Créateur dans l'âme de tout homme. Nul ne les ignore que par sa faute. Mais le commun des chrétiens est tenu d'en savoir davantage. C'est pour eux un *précepte grave* de connaître les vérités du Symbole, les commandements de Dieu et de l'Eglise, l'Oraison dominicale, les sacrements, en particulier ceux qu'ils sont obligés de recevoir. Quiconque ignore ces choses doit, sous peine de péché grave, s'en instruire au plus tôt.

(à suivre)

Ce que l'on dit à Rome

Nous détachons de la correspondance romaine de la *Presse* les alinéas suivants :

“ A propos de nomination, je puis aujourd'hui vous annoncer une nouvelle qui intéresse tout particulièrement les Canadiens.

Un des personnages ecclésiastiques les plus importants et les plus influents de Rome m'a dit, l'autre jour, en causant du Canada :

“ Soyez certain que, lorsque le Pape décidera de nommer un nouveau cardinal au Canada, c'est Mgr Bégin, de Québec, qu'il choisira.” Trois cardinaux, dont l'opinion “ pèse beaucoup ” dans la décision du Saint Père, faisaient encore tout dernièrement, devant moi, les plus grands éloges du digne archevêque de Québec.

Mgr Bégin est un saint et un savant. On a bien essayé pendant quelque temps de le déprécier un peu, parce qu'il s'était fait le champion des droits des catholiques du Manitoba, mais on n'a réussi qu'à nous le faire admirer davantage et à le mettre plus en évidence à Rome.

Ici, voyez-vous, nous nous défions instinctivement de ceux qui essaient de pousser un candidat plutôt qu'un autre.

Chez nous, ce qui compte, c'est la sainteté, la science, le jugement, le tact.

Et, Mgr Bégin possède ces qualités à un degré si éminent qu'à Rome, malgré toute l'humilité du prélat canadien, on n'a pas été lent à les découvrir.”

Le correspondant de la *Presse*, fixé à Rome depuis quelques mois, est en mesure de se renseigner parfaitement.

La cause de la cathédrale de Nicolet

Sommaire des faits : Par contrat, fait et passé le 29 août 1896, les entrepreneurs Pâquette et Godbout se sont engagés à bâtir la cathédrale de Nicolet d'après les plans et sous la direction de M. St-Jean, architecte, moyennant la somme de 51,200 piastres.

Mais avant la livraison des travaux et leur acceptation, le 3 avril 1899, la construction érigée s'est effondrée partiellement, et un second effondrement s'est aussi produit le 11 mai 1899.

Au 3 avril 1899, les entrepreneurs, sur la recommandation de l'architecte, avaient déjà reçu 43 299,59 piastres.

Les deux parties, d'un commun accord, n'ayant pas mis en cause l'architecte qui a préparé les plans et surveillé les travaux, le jugement ne porte que sur les entrepreneurs et la corporation épiscopale de Nicolet.

Le 26 février 1900, les trois archevêques de la Province civile de Québec, choisis comme arbitres par les entrepreneurs Pâquette et Godbout et la Corporation épiscopale de Nicolet, ont jugé :

1o Que la Corporation épiscopale de Nicolet ne doit rien aux entrepreneurs ;

2o Que les dits entrepreneurs doivent rembourser le montant à eux avancé par la Corporation épiscopale, savoir : 43, 299, 59 piastres ;

3o Que la Corporation épiscopale de Nicolet n'a pas droit aux 12,000 piastres réclamées pour dommages ;

4o Que les frais du procès de Conciliation seront payés par les parties, par moitié, tel que stipulé.

Bien renseigné

Qui ne se souvient, qu'au mois d'octobre dernier, M. Austin Chamberlain, fils du ministre des affaires étrangères en Angleterre, écrivit, de la part de son père, une lettre rendue publique, adressée à un Anglais qui s'inquiétait d'une intervention possible de la France :

“ Pour ce qui est de la France, outre les assurances du gouvernement, nous sommes garantis de toutes représailles de Fachoda par les événements intérieurs qui vont s'y succéder... Nous savons que le gouvernement introduira différents bills contre les

catholiques qui, par leur violence, pourront plonger la France dans un état de surexcitation extrême." Ça se réalise à la lettre.

La persécution fiscale contre les Congrégations

La direction de l'enregistrement vient d'établir la statistique générale des poursuites de toute nature exercées depuis avril 1896 jusqu'au 30 novembre dernier contre les congrégations pour la perception de la taxe d'accroissement :

2,038 contraintes ont été décernées : 1,202 contre les congrégations autorisées, 880 contre les congrégations et associations non autorisées.

815 instances ont été engagées : 506 contre les congrégations autorisées, 886 contre les congrégations non autorisées.

678 jugements ont été rendus, dont 520 relatifs aux congrégations autorisées.

290 saisies-arrêts ont été pratiquées, dont 255 contre les congrégations autorisées ; 321 saisies immobilières, dont 258 contre les congrégations autorisées, et 5 saisies mobilières ont été autorisées par l'administration.

Enfin, 3 ventes mobilières ont été pratiquées.

C'est le bilan de la persécution fiscale, prélude de l'autre.

Bibliographie

La Sainte Bible Polyglotte, par F. Vigouïroux, Paris, Roger et Chernoviz ; Montréal, Cadieux et Derome, 1900. Fascicules II et III, pages 1027.

Ces deux fascicules, avec le premier que nous avons annoncé en son temps, forment le tome premier de cet ouvrage. Il en comptera huit, dont le prix est seulement de cinq francs le volume pour les souscripteurs.

La première Bible Polyglotte fut publiée en 1517. Le cardinal Ximénès, qui en avait conçu l'idée et le plan, en voyant enfin achevée cette œuvre colossale, s'écria : " Je vous rends grâces, ô mon Seigneur et mon Dieu, de ce que vous avez mené à bonne fin cette entreprise difficile."

Depuis ce temps, les Polyglottes se sont multipliées et perfectionnées. Mais il était réservé à notre siècle de sup-

planter, dans l'usage courant, les énormes in-folio d'autrefois, par des volumes moins encombrants, et surtout moins chers. C'est ce qui a été réalisé en Allemagne et en Angleterre.

Mais comme les éditions manuelles, parues dans ces deux pays, ne sauraient être mises entre les mains des catholiques, l'abbé Vigouroux a cru, avec raison, le temps venu " de donner les textes originaux de la Bible, avec la Vulgate latine et une traduction française, dans une édition complète, mise à la portée de tous par son format commode et son prix modique, et propre à augmenter parmi nous le nombre encore trop restreint des hébraïsants, et à favoriser ainsi le progrès des études scripturaires."

Sans doute, aujourd'hui comme autre fois, la traduction de la Vulgate suffit pour les besoins ordinaires, pour le commun des mortels. Mais il n'est pas moins vrai qu'une Polyglotte est beaucoup plus nécessaire de nos jours. Les Livres Saints sont plus étudiés, depuis l'Encyclique *Providentissimus*, les questions scripturaires préoccupent un très grand nombre d'esprits, et leur étude, non d'après les versions, mais d'après le texte original, tend à se généraliser d'avantage.

" Pour que le prêtre catholique soit digne de sa mission, dit l'abbé Vigouroux, pour qu'il ne reste pas au-dessous de sa tâche divine, il a donc aujourd'hui plus que jamais le devoir, selon la recommandation de saint Paul à Timothée, " de s'appliquer à l'étude des Ecritures " et ne pas être inférieur sur ce point aux hétérodoxes. Il importe en particulier, qu'il y ait des membres du clergé, de plus en plus nombreux, possédant une véritable science exégétique, capables de déterminer le sens exact de la parole révélée, connaissant par conséquent la langue hébraïque et la grecque, sans lesquelles il est impossible d'obtenir ce résultat."

Non seulement ce résultat est impossible sans le secours d'une Polyglotte, mais elle a de plus l'avantage d'aider dans l'étude des langues sacrées ceux qui ne visent point à faire une étude à fond de l'Écriture — ce qui est forcément le lot du grand nombre. Ceux qui n'ont qu'une connaissance élémentaire de l'hébreu et du grec pourront le comprendre plus aisément grâce à la juxtaposition des textes qui rend le même service qu'une traduction juxtalinéaire. Il est certain qu'un jeune prêtre, par l'usage incessant de la Polyglotte, se familiarisera avec les

idiomes qu'il aura l'occasion de comparer, et au bout de quelques années, sera étonné de ses progrès. Cette lecture des textes originaux devient ainsi un moyen sûr et efficace d'acquérir la connaissance de l'hébreu et du grec.

Quelques mots maintenant du plan suivi par l'auteur.

Il a reproduit le texte hébreu de l'Ancien Testament, la version des Septantes, le texte Grec du Nouveau Testament et des livres deutérocanoniques, et la Vulgate latine, accompagnée d'une traduction française.

Pour l'ordre des différents livres, il a suivi celui de la Vulgate.

Le texte hébreu imprimé dans la Polyglotte est le texte massorétique ordinaire, rigoureusement fixé par les Massorètes qui en ont compté jusqu'aux mots et aux lettres.

Le texte Grec des Septantes n'est pas rigoureusement fixé comme l'hébreu. Celui que donne l'auteur est la reproduction de l'édition des Septantes, publiée en 1587 par ordre du pape Sixte V, sous la direction du cardinal Caraffa, et qui est le *textus receptus* des catholiques. Il a cependant fait quelques modifications nécessaires, mais soigneusement notées. Les additions sont insérées entre crochets, et les déplacements sont indiqués au bas des pages.

Le texte latin reproduit dans la Polyglotte est naturellement celui de l'édition officielle de la Vulgate, sans aucune variante.

Quant à la traduction française placée à la quatrième colonne, l'auteur a choisi celle de M. l'abbé Glaire, faite sur la Vulgate, et qui a fait ses preuves depuis longtemps.

En sus des quatre textes dont nous venons de parler, la Polyglotte indique les divergences principales de l'hébreu, du grec, du latin, et renferme un commentaire laconique.

"Il n'a pas été possible, dit l'auteur, de suivre une règle tout à fait uniforme dans le choix des divergences. La nécessité de terminer à chaque page par le même verset de l'hébreu, du grec, du latin, et du français, n'a pas permis de réserver toujours au bas du texte un espace proportionnel à la quantité des divergences existantes."

Ce qui donne une grande valeur pratique à cet ouvrage, ce qui le rend précieux pour les étudiants, ce sont les notes courantes qu'il renferme, avec de courtes introductions, qui facilitent l'intelligence et la lecture du texte sacré. De cette façon

cette publication forme comme une petite bibliothèque scripturaire, suffisante pour une première étude de la Bible, et dispensant les séminaristes d'acquérir des Herméneutiques, des Introductions et des Commentaires trop coûteux.

Au bas des pages qui contiennent la Vulgate et la version française, est placé un bref commentaire, indispensable pour l'intelligence du texte: entre les deux colonnes du recto sont indiquées un grand nombre de références aux passages de l'Écriture semblables ou analogues. De plus, on remarque au bas des pages, un certain nombre de peintures, bas reliefs et monuments, qui valent mieux que de longues explications.

Enfin, le texte n'est pas morcelé selon les versets, ni imprimé d'un seul trait mais distribué en alinéas.

Il est ainsi plus facile de se rendre compte du sens et de l'enchaînement des idées. Dans les morceaux poétiques chaque vers commence à la ligne. Les divisions des Livres sacrés sont indiquées dans les notes et répétées en manchettes.

Il est des critiques qui, connaissant la valeur de M. Vigoureux, attendaient davantage. Il ne faut pas oublier, comme il l'a déclaré, que son but a été d'aider au développement des études bibliques parmi le clergé. C'est pour cela qu'il a voulu publier ces textes réunis sous un format commode et les fournir à un prix accessible aux moins fortunés. Il a visé à l'utile, plutôt qu'à un accroissement de renom dont il n'a pas besoin. Les petites bourses en grand nombre, on le sait, ne s'en plaindront point.

D'ailleurs, les travaux les plus recommandables sont ceux qui procurent le plus efficacement la gloire de Dieu.

D. GOSSELIN, Ptre

Un jugement vengeur

Les propriétaires de *La Petite Revue*, MM. Nicéphore et Alphonse Pelletier, accusés de libelle blasphématoire, se sont déclarés coupables et ils ont été condamnés en cour des sessions de la paix, à une amende de \$100 chacun, ou, à défaut, à la prison. Voici le texte de la sentence qui a été rendue par M. le juge Desnoyers :

Montréal, mardi, 13 mars 1900.

Cour des Sessions de la Paix, La Reine vs
Nicéphore Pelletier & Alphonse Pelletier
Accusés de libelle blasphématoire.

“ Vous avez plaidé coupables à l'accusation d'avoir publié un libelle blasphématoire contre la Divinité, et plus particulièrement contre Notre-Seigneur Jésus-Christ, le divin fondateur de la religion chrétienne. Ceux qui vous ont conseillé d'agir ainsi, ont bien fait, car toute tentative de défense de votre part, à mon avis, n'eût pu qu'aggraver votre faute.

“ Cet article est écrit dans des termes capables de faire rougir tout homme respectable, à quelque croyance qu'il appartienne. Les choses les plus sacrées y sont tournées en ridicule ; le sarcasme apparaît à chaque phrase dans la forme la plus impie, et j'ajouterais, la plus obscène.

“ C'est, on le sent, la production d'un esprit libertin et d'un cœur gâté. On y trouve des expressions qui ne se comprendraient que sous la plume d'un païen mal appris. En citer même une phrase me répugnerait ; le titre seul, que je ne veux pas reproduire, est blasphématoire, et l'article entier, qui couvre au-delà de sept pages de la *Petite Revue*, exhale le blasphème et l'immoralité.

“ La religion de Jésus-Christ est une école de moralité et de vérité. Le libelle en question essaie de la faire passer pour une école d'impudeur et de mensonge. Le sacerdoce y est indignement outragé ; les souvenirs les plus vénérables de la Rédemption y sont mis cyniquement en comparaison avec les objets les plus vulgaires. L'auteur exagère et défigure les traditions et les faits pour pouvoir ensuite se moquer plus à son aise, et tout cela sans aucun à-propos, sous forme de dialogue, avec une servante aussi repoussante qu'éhontée, dans le seul but d'insulter à la foi des chrétiens. C'est un crime que les lois eussent, jadis, puni par les châtimens les plus sévères.

“ Vous avez déclaré sous serment que vous n'êtes ni l'un ni l'autre les auteurs de cet article. Je le crois sans peine, car je ne sache pas une plume canadienne capable de produire de pareilles obscénités. Une plume étrangère a dû commettre cette erreur.

“ Vous avez également juré que vous n'aviez pas lu cet article avant sa publication. Je dois vous croire, puisque vous l'affirmez sous serment ; mais au moins, pourquoi ne l'avez-vous pas

répudié quand vous en avez pris connaissance ? Pourquoi par la suite, avez-vous encouragé l'œuvre de ces tristes écrivains, que vous connaissez, et dont vous avez refusé de donner les noms ? Je comprends que vous cherchez, par ce moyen, à atténuer votre faute, mais votre responsabilité d'éditeurs publicistes reste ici tout entière.

“ Songez au mal que de pareils écrits peuvent faire en pénétrant au milieu des familles, et surtout parmi la jeunesse. Vous avez admis à l'enquête, que la circulation de votre *Revue* est d'un millier. Le fait n'a été discuté ni vérifié, et surtout, pour l'honneur de nos populations, il n'est aucunement démontré que cette circulation se fasse parmi des abonnés. Dans tous les cas, si j'en prends votre parole, c'est donc à des milliers de personnes, que chaque quinzaine, vous envoyez, de sang-froid et de gaieté de cœur, le poison capable de donner la mort à la foi et à la vertu.

“ Vous, Nicéphore Pelletier, quel exemple vous donnez à votre fils ! Je ne connais pas d'homme plus coupable que l'auteur et le propagateur de mauvais livres et de mauvais journaux. Ce sont des scandaleux, des apôtres du mal, des corrupteurs publics, et les honnêtes gens, les pères de famille surtout, ne sauraient trop se mettre en garde contre eux et leurs productions. Ils ont la loi pour eux, et ils font bien d'y recourir. Aussi, dans la plainte faite devant moi par un citoyen de cette ville, j'ai vu la plainte du public honnête, du public chrétien tout entier. J'ai eu la visite de plusieurs pères de famille, à qui vous aviez adressé votre *Revue*, et qui, après l'avoir parcourue, l'ont renvoyée avec indignation.

“ C'est au nom de ce public, au nom de ces pères de famille que je parle en ce moment.

“ L'article du *Code Criminel*, relativement au libelle blasphématoire, se lit comme suit :

“ Est coupable d'un acte criminel et passible d'un an d'emprisonnement, celui qui publie un libelle blasphématoire.”

“ Quoique cet article statue absolument que tel libelle sera puni par l'emprisonnement, heureusement pour vous qu'un autre article du même Code n'autorise à n'infliger qu'une amende.

“ Si vous étiez vous-mêmes les auteurs de l'écrit incriminé, j'appliquerais cet article contre vous dans toute sa rigueur. Mais vous n'avez fait que le publier, de plus, celui qui vous a cité devant ce tribunal a avoué, dans un sentiment de charité chrétienne

qui l'honore, tenir à ce que vous cessiez votre œuvre malsaine, et non à vous voir conduire en prison.

“Je tiens compte de ces deux faits, et je mitige en conséquence la sentence que je dois prononcer. Vous êtes condamnés à payer comme amende la somme de cent piastres chacun, ou à défaut de paiement, à rester en prison tant que l'amende n'aura pas été payée. Croyez que la peine est douce, en comparaison à celle que vous avez réellement méritée. Il n'y a pas bien longtemps la cour du Banc de la Reine n'a-t-elle pas condamné un publiciste de Montréal à six mois de prison, pour avoir publié un libelle diffamatoire contre un ministre canadien de Sa Majesté ?

“Mais je dois vous avertir que si vous continuez à publier des articles dans le même esprit qu'un grand nombre de ceux qui ont paru dans la *Petite Revue*, depuis sa fondation, articles railleurs, sarcastiques, calomnieux contre la religion chrétienne et ses plus augustes représentants, vous pouvez vous attendre à être de nouveau traduits aux assises criminelles. et, cette fois, ce n'est pas à une simple amende que vous serez condamnés.

“J'espère que vous ferez disparaître de votre publication la gravure du frontispice, qui est loin d'être convenable, et que vous veillerez à en faire une revue honnête, respectueuse des croyances religieuses et de la moralité chrétienne.”

MM. Lamothe et Trudel, avocats, représentaient la poursuite. et MM. Gonzalve Désaulniers et Horace St-Louis, la défense.

Recettes des Œuvres du diocèse de Québec pour 1899

Denier de Saint Pierre	\$ 2050 60
Sourds-muets	955 25
Ecoles du Nord-Ouest.....	820 41
Terre-Sainte	880 46
Colonisation	7824 53
Nègres de l'Afrique.....	803 83
Sainte Enfance.....	1019 60
Métis	974 50
Propagation de la Foi.....	5886 11
<hr/>	
Total	\$ 21215 29

Souvenir des Noces d'Or des Sœurs de la Charité de Québec

Volume orné de 21 photogravures. Prix : une piastre.

Ce volume, comme le titre l'indique, a été écrit pour perpétuer le souvenir des fêtes du cinquantenaire de l'Hospice des Sœurs de la Charité, de Québec. Plus que cela, il est l'histoire sommaire de cette Communauté qui n'a cessé de grandir et de se développer depuis sa fondation. Ces pages nous font toucher du doigt une fois de plus, l'action de la Providence et le dévouement inépuisable de nos religieuses canadiennes. Leur lecture entrainera irrésistiblement plus d'une âme songeant, mais hésitant en même temps à entrer dans le cortège des Sœurs de la Charité, sera un sujet d'édification pour tous et un enseignement pour ceux qui sont favorisés des biens de la fortune.

Nous ne prétendons pas que nos communautés doivent proclamer sur les toits tous les services qu'elles rendent, les prodiges de charité qu'elles accomplissent : mais il est bon et même nécessaire de laisser au moins soupçonner au public ce qu'il leur doit de reconnaissance. C'est pourquoi nous félicitons les Sœurs de la Charité de Québec de la publication de ce beau livre.

D. GOSSELIN, Ptre.

Calendrier

25	DIM	b	IV du Carême. Annonciation. I cl. Ky r. I cl. II Vêp. de l'Annonciation, mém. du dim.
26	Lundi	fv	De la fête
27	Mardi	b	S. Jean Damascène, conf. et doct.
28	Merç.	fb	S. Jean de Capistran, conf.
29	Jendi	fv	De la fête.
30	Vend.	r	Glorieux Sang de N.-S. J.-C., <i>dbl. maj.</i>
31	Sand.	fv	De la fête.

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur, le 25 ; au couvent de Sainte-Anne la Pocatière, le 27 ; au couvent de Saint-Gervais, le 29 ; au couvent de Lotbinière, le 31.